

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-302 DU 26 MAI 2016...

Chargeant Monsieur **Lucien KOKOU**, Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, de l'intérim de Madame **Rafiatou MONROU**, Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication, pour compter du vendredi 20 au vendredi 27 mai 2016.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement

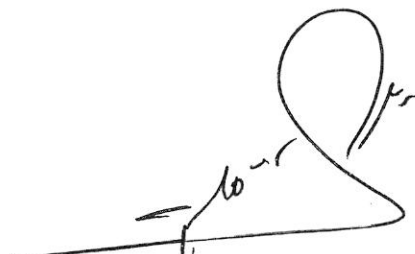
DECRET

Article 1er : Pendant l'absence de Madame **Rafiatou MONROU**, Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication, son intérim sera assuré par Monsieur **Lucien KOKOU**, Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle pour la période du vendredi 20 au vendredi 27 mai 2016 .

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Cotonou, le 26 mai 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-